COMPTE RENDU REUNION 16 juin 2018

Présents

PrésidentMarc VENGATrésorierPhilippe PIERSON

Secrétaire Dominique FROMENTIN

Commissaires de tir

Jean-Yves FAVENNEC
Jacques FROMENTIN
Jean-Yves L'ECHELARD
Julien RANNOU
Marc SILLOU
Michel ZITTVOGEL

Début de réunion : 10h

Les points suivants ont été examinés :

1) Préparation de l'Assemblée Générale

<u>Gratuité de la licence</u>: Etablir la liste des adhérents qui en raison de leur implication dans le fonctionnement du club (travaux, entretien du stand, permanences etc) peuvent en bénéficier

<u>Inscription et réinscription</u> : il n'est pas fixé de quota, accepter les nouvelles inscriptions jusqu'au 31 mars 2019 (sous réserve d'avis contraire des commissaires)

Rappel : pour toute réinscription au delà du 31 octobre 2018, application d'une pénalité de 30€ ou exclusion

<u>Règlement intérieur du stand :</u> L'article 25 du règlement intérieur ASTA est complété par les dispositions suivantes :

Aux 100 m: interdiction de poser et tirer sur des figurines

interdiction du tir au fusil à pompe

2) Entretien du stand

Aux 100m, tous les travaux ont été effectués par des volontaires ainsi que le débroussaillage

Pour les 25 et 50m il a été envisagé de recourir à une société (autoentrepreneur ou

association) pour effectuer le débroussaillage (contrat pour intervention 2 fois par an), toutefois cela représente un coût.

Aussi il a été envisagé que ces travaux pouvaient être réalisés par des membres volontaires.

La débroussailleuse du club est à disposition, l'achat d'un harnais est nécessaire.

<u>Carabine du club</u>: Suite à l'observation de la gendarmerie relative au fait que la carabine devait être déclarée nominativement et non au nom du club, un membre de l'ASTA s'est proposé pour prendre la carabine et pour effectuer la déclaration en son nom.

3)Travaux d'accès

Une étude (ci-annexée) a été établie (Michel ZITTVOGEL) pour faciliter l'accès aux 25m et aux 50 m avec engins (notamment pour le réensablage, pour l'extension du 25m, pour la réparation du portique des 25m, etc...), cela se traduirait par une ouverture de la butte à droite des 25 m nécessitant notamment une mini-pelle. Des propositons ont été élaborées, il convient désormais de définir précisemment et dans les meilleurs délais les modalités de réalisation.

L'étude prévoit également l'accès aux 50 m mais nécessité est de remblayer au niveau de la source en maintenant un drainage.,

Pour la réalisation de ces travaux d''accessibilité, il a été voté un budget travaux de 2000€, Proposition adoptée à l'unanimité.

4) Portique 25m

Pose de câbles, soutenus par poteaux (3 de 2m), réalisation de socles en fer remplis de béton pour maintenir les poteaux.

Des tarifs intéressants pourraient être obtenus pour les poteaux auprès des établissements Guyot de Guingamp.

Fin de la réunion 11H45

Le Président

Marc VENGA

Terrassement à tergré

- cible ne 50 m et 25 m à recharger en satolià lapin sur les prievs -
- création d'un passage d'accès à la ciblerie des 25m peur un engin de désher bage
- Remblager le passage et l'accès à la cibline des 50m le long des 25m sur son plane droit pour le passage d'engin. largeur du chemin 2.50 m ~
- Faire une minitranchée avec pose d'en drain au pied ole le cibberie au 25m avec un pinsard pour l'evacuation d'eau-
- Aplania le terrain au pied de le ciblene des 25m.

Pasak Tir